



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Délibération n°2024022

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 14/03/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Caroline FAYOL pouvoir à Benoit VALENZUELA

Absents :

Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

BUDGET PRINCIPAL / CCAS / AVANCE SUR LA SUBVENTION VERSÉE AU TITRE DE 2024

Afin de permettre au CCAS de pouvoir engager ses activités dès le début de l'année 2024 et payer ses différents fournisseurs mais aussi payer ses agents, il convient de voter une avance sur la subvention 2024.

La subvention votée au BP 2023 étant de 160 000 €, il est proposé d'effectuer un versement de 80 000 €, c'est-à-dire la moitié de celle versée en 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu certificat administratif du 12/02/2024 transmis au service de gestion comptable de Monteux,

Considérant que dans un souci de continuité du service public et dans l'attente du vote du budget primitif 2024 ;

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des affaires sociales, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un acompte sur subvention d'un montant de 80 000 € au CCAS.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65, imputation 657363 du Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET